

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 AVRIL 2025

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE EN VUE DE FAIRE FACE UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DE 2025-023

Nombre de conseillers

En exercice : 59 Quorum : 30

Présents : 21

Absents : 20

- dont ayant donné pouvoir : 19

Votants : 40

-dont « pour » : 40

-dont « contre » : 0

- Abstention : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le vendredi 04 avril 2025 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 31 mars 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Lucien FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre	MORACCHINI Christian OLMETA Pierre ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALVIANI Pierre Paul	SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre VENTURINI Simon
---	---	---	---

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) FRANCESCHETTI Bernard (à Moracchini Christian) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Leschi Pierre) GUIDICELLI Mathieu (à Orsoni Pierre) LECA Jacques (à Soustre Frederic)	MARIANI Mathieu (à David Casanova) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) NASICA Pierre (à Alberini Colonna Nicolette) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (à Sargetini François) PASQUALINI Jean Felix (à Bruschini Pierre)	POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SIMONPIERI Maria Catherine (à Brignole Jean)
--	--	---	--

Absents :

ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise	GIUDICELLI Jean MAESTRACCI Jean Felix NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Christiane RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine TOMASINI Jacques André	VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	--

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 04 AVRIL 2025 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi **non permanent** d'agent de collecte d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire** qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période de 12 mois.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix ;

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21 VOTANTS : 40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

DELIBERATION N. 2025-023

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 40 voix pour

Par 0 Voix contre

0 Abstentions

0 Non-participation

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- De créer, un emploi **non permanent d'agent de collecte** relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période de **12 mois**,
- De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au **1^{er} échelon**, échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 04 avril 2025

Le Président

François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21 VOTANTS : 40

